



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 29.05.2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-neuf mai deux mil douze, à vingt heures, sous la Présidence de Jackie ZINSIUS, Maire, sur sa convocation en date du 22 mai 2012.

PRÉSENTS : M. Jackie ZINSIUS, Maire, Mme Françoise GRIVOTET, Mme Catherine PEYROUX, M. François GIRAUDET, Mme Murielle CHEVRIER, M. Joël CORJON, M. Thierry CHARPENTIER, Adjoints, M. Jean-Claude SERRE, Mme Marie-France CHAPPELLIER, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Annie DUMAZEAU, M. Jean-Noël MILOR, Monsieur Thierry MACHEBOEUF, Mme Marie-Hélène CHOMIOL, M. Philippe BAUBAULT, M. Nicolas BOURGOGNE, Melle Stéphanie ADAM, Mme Cécile HOUIS, M. Olivier RAOULT, M. Pascal COUTANT, Monsieur SAUVARD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés :

M. BOIS	donne pouvoir à	M. GIRAUDET
Mme ARCHAMBAULT	donne pouvoir à	Mme CHAPPELLIER
Mme MARSY	donne pouvoir à	M. CORJON
M. COLAS	donne pouvoir à	M. MILOR
M. LANSON	donne pouvoir à	M. BAUBAULT
Mme DELEFORTERIE	donne pouvoir à	M. ZINSIUS
Mme ALIBERT	donne pouvoir à	Mme CHEVRIER
Mme LHOMME	donne pouvoir à	M. RAOULT

SECRÉTAIRE : M. SERRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 AVRIL 2012

Monsieur ZINSIUS soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant la passation des marchés :

Numéro et date de décision	Objet de la décision	Entreprise titulaire	Montant € HT
2012/ST/09	DECISION DU MAIRE PORTANT SUR LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE ACCES BOOKY	BODET	4 425 €
2012/ST/10	DECISION DU MAIRE PORTANT SUR LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE	BODET	992,03 €
2012/ST/11	DECISION DU MAIRE PORTANT SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DEMAY ET RUE DU CLOS DE CHAMPEAU	INCA SARL	46 876.20 €
2012/ST/14	DECISION AFFERMISSEMENT TRANCHE CONDITIONNELLE 2 POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET HOMOLOGATION DES VESTIAIRES SOUS TRIBUNES AU STADE LIONEL CHARBONNIER	Lot 1 : Entreprise GAUTHIER	24 764,78 €
		Lot 2 : Entreprise SMG	17 200,00 €

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 10 MAI 2012

Monsieur CHARPENTIER expose le compte-rendu de la Commission.

Concernant le budget supplémentaire 2012, tous les instituteurs ont été invités à formuler leurs demandes de crédits pour le 12 Mars 2012 dernier délai. A cette date aucune demande n'est parvenue au service financier.

La commission scolaire du 20 Mars 2012 a donc formulé les demandes suivantes :

INVESTISSEMENT		
Ecole maternelle Maurice Genevoix	2 grandes tables 180 x 80	290,00 €
TOTAL		290,00 €
FONCTIONNEMENT		
Les écoles n'ont formulé aucune demande.		
Le service scolaire	Goûters de Noël 2012	2 000,00 €
	Dictionnaires 2012	2 500,00 €
	Carnaval 2012	2 000,00 €
	Activités périscolaires de Mars 2012 à Décembre 2012	2 000,00 €
TOTAL		8 300,00 €

Après la réception de différentes demandes tardives la commission scolaire a du se réunir une nouvelle fois le 10 mai pour les examiner :

FONCTIONNEMENT	
Demandes de M. SEGUIN (datée du 29 Mars 2012)	
Différents jeux pour la ludothèque	200,09 €
Demandes de M. SEGUIN et de MME FERNANDEZ pour nouvelles sorties scolaires	
Une sortie commune le 26 Juin 2012 pour le Château et les jardins de Chaumont sur Loire	1 089,49 €
Les frais de transport s'élèvent à	
1 car ½ pour l'école maternelle Jean Bonnet	817,12 €
½ car pour l'école élémentaire Jean Bonnet	272,37 €
Demande de M. SEGUIN pour une sortie à Paris	1 460,24 €
TOTAL 2 749,82 €	

Un avis favorable a été donné pour l'attribution des crédits supplémentaires nécessaires aux frais de transport sauf pour la sortie à Paris ainsi que pour la ludothèque.

Monsieur CHARPENTIER indique les dates des différentes fêtes dans les écoles :

Demay-Vignier/Charles Jeune : mardi 26 Juin 2012

Jean Bonnet Maternelle : Vendredi 29 Juin 2012

Maurice Genevoix : Vendredi 15 Juin 2012

Jean Bonnet Élémentaire : Mardi 03 Juillet 2012

COMMISSION TRAVAUX ET CIRCULATION DU 21 MAI 2012

Monsieur GIRAUDET expose le compte-rendu de la Commission.

- **Travaux aménagement de voirie rue Demay :**

A l'aide des plans exposés, Monsieur GIRAUDET, Adjoint au Maire en charge des travaux, explicite les différents aménagements proposés par le Maître d'œuvre, la société INCA :

- **entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Clos de Champeau :**

- sablage des trottoirs,
- chaussée de 6 m de large (-0,50 m)
- piste cyclable en espace partagé (côté n° pairs),
- plateau traversant au droit du débouché de la piste cyclable actuel

- **entre la rue du Clos de Champeau et l'Avenue Gaston Galloux :**

- sablage des trottoirs,
- renforcement de chaussée,
- les bordures épaufrées seront remplacées,

- **Rue du Clos de Champeau entre la rue de Prasle et la rue Demay :**

- création d'une piste cyclable

La réalisation de la piste cyclable indiquée ci-avant permettrait de mailler les deux tronçons existants rue de la Prasle et rue du Général de Gaulle. Il est précisé qu'il sera réaménagé le pourtour du trottoir du monument aux morts (afin de supprimer les deux crottes de mammoths).

En terme de planning, les travaux seront réalisés sur une durée d'environ 3 à 4 mois à compter de septembre. La zone à proximité de la cour Saint Joseph sera la plus sensible et une attention particulière sera observée pour réaliser cette partie lors de congés scolaires.

La consultation travaux sera lancée prochainement en deux tranches. Le coût global d'opération est d'environ 650 000 € TTC et sera proposé au vote du Conseil Municipal dans le cadre du Budget Supplémentaire. La commission n'émet pas d'objections particulières.

- **Travaux d'aménagement du parking rue du Moulin :**

Il est commenté le schéma d'aménagement élaboré par Monsieur PHILOREAU :

- Mise en place de clôture le long des deux propriétés riveraines,
- Suppression et remplacement des haies déperissantes,
- Mise en place d'une bande d'arbustes le long des rues Demay et du Moulin,
- Le portique détérioré sera remplacé et une couche de roulement en enrobé sera mis en place,

Il est précisé que la gestion des eaux pluviales sera soignée afin d'éviter les ruissellements observés. Les travaux seront réalisés en septembre/octobre après consultation des entreprises.

Le coût global d'opération est d'environ 75 000 € TTC et sera proposé au vote du Conseil Municipal dans le cadre du Budget Supplémentaire. La Commission n'émet pas d'objections particulières.

Monsieur GIRAUDET et Madame PELTIER évoquent les sujets suivants :

- **Carrefour rue des Varennes et rue du Ballon**

Problèmes d'accidents récurrents liés surtout aux comportements. Une étude d'accidentologie sera menée afin de définir les pistes de réflexions.

- **Radar pédagogique**

Des relevés statistiques sont en cours et un bilan sera présenté dans quelques mois.

- **Centre de loisirs : construction d'un préau :**

Il est présenté un photomontage pour la mise en place d'une zone d'abris d'environ 100 à 120 m² à implanter à proximité du centre de loisirs.

Le principe proposé et accepté par la commission est la mise en place d'une toile tendue sur 4 poteaux asymétriques (2 m et 4 m 50), complété par une toile côté ouest.

La nature du sol pourrait être un béton désactivé ou des lames en bois composite.

Une distance minimale de 8 m sera respectée compte tenu des contraintes de sécurité incendie. L'implantation serait à prévoir à proximité de la salle ADOS LOISIRS, sur la zone engazonnée.

La consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée courant juin après acceptation du budget de l'opération (70 000 €) par le conseil municipal dans le cadre du Budget Supplémentaire.

- **Travaux de défense incendie rue de Rosette :**

Dans le cadre de la restructuration du Clos des Epicéas, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de défense incendie sur le réseau eau potable. Il est prévu le remplacement de la canalisation actuelle par une nouvelle conduite de diamètre supérieur (diamètre 150) sur une longueur de 110 m environ.

- **Travaux de mise en accessibilité du parvis de la salle des fêtes de Montission :**

Il est proposé de réaliser l'aménagement du parvis en respect des règles d'accessibilité handicapés. Il sera ainsi revu l'accès piéton depuis les parkings. Par ailleurs, les massifs floraux Avenue Jacques Douffiagues, à proximité du parvis seront rénovés (mise en place de massifs en pleine terre en remplacement des vasques).

- **Avenants pour la construction de l'espace scénique :**

En cours de travaux, il s'avère nécessaire de réaliser des ajustements techniques relatifs à 6 des 12 marchés de travaux conclus avec les entreprises en charge de la construction de l'espace scénique pour un montant total de 1 714 223,22 € TTC :

- Travaux de carottage et de découpe de voiles en béton,
- Structure pour la plateforme de maintenance de la Centrale de Traitement d'Air du hall,
- Remplacement de portes d'accès à la grande salle depuis le hall,
- La modification du type de cuvettes des toilettes des loges,
- La modification de la structure de la résille extérieure en façade arrière,
- La modification et la prise en compte de câblages électriques et de sonorisation.

pour un montant de 11 639,58 € HT soit + 0,81 %.

- **Bilan des travaux :**

Il est présenté et discuté un tableau récapitulatif des interventions en 2011 du Centre Technique Municipal par typologie de bâtiment.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 22 MAI 2012

Madame BONNAIRE présente le compte-rendu de la Commission en l'absence de Monsieur BOIS.

Elle informe l'Assemblée que le film sélectionné pour le cinéma de plein air du 1^{er} septembre 2012 est « Le Fils à Jo ».

Elle indique que le livre sur Saint Jean le Blanc sortira en 2013 et qu'une souscription sera lancée à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les tarifs et les créneaux d'utilisation de l'espace scénique ont été proposés.

COMMISSION DES FINANCES DU 15 MAI 2012

Madame GRIVOTET, Adjointe aux finances, indique que la Commission a été consacré à l'examen du budget supplémentaire de la Commune et du Service de l'Eau.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DE LA COMMUNE - ADOPTION

Elle présente le budget supplémentaire 2012 au vu des documents projetés et rappelle que le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 622 141,02 euros.

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 71 696 € alors que les recettes d'ordre sont égales à 3 550 445,02 €.

Pour les recettes de fonctionnement, le Budget supplémentaire est l'occasion principalement d'un ajustement des crédits votés au budget primitif 2012 et de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2011.

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 679 721,02 € alors que les dépenses d'ordre sont égales à 2 942 420 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 7 394 317,31 euros.

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 206 442,25 € et les recettes d'ordre sont égales à 6 187 875,06 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 426 653,31 € alors que les dépenses d'ordre sont égales à 1 967 664 €.

Monsieur RAOULT demande à quoi correspond la somme d'1 000 000 € budgétée pour des équipements sportifs. Monsieur ZINSIUS lui répond qu'il s'agit d'une provision mais que rien n'est encore défini à ce jour.

Monsieur ZINSIUS souligne qu'il s'agit d'un budget supplémentaire assez important mais que cela sera la dernière année qu'il le sera autant. La plupart des dépenses doivent en effet figurer au budget primitif comme la rappelle la Chambre Régionale des Comptes. Le budget supplémentaire ne doit être qu'un budget de reprise des résultats et un budget rectificatif.

La délibération sur le budget supplémentaire communal est ensuite proposée et est adoptée comme il suit :

DÉLIBÉRATION N°2012-05-050

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DE LA COMMUNE – ADOPTION

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les articles L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 relative à l'adoption du budget primitif 2012 de la Commune,

Vu la délibération du 27 mars 2012 portant adoption du compte administratif 2011 de la Commune,

Vu la délibération du 27 mars 2012 portant affectation du résultat de fonctionnement excédentaire de clôture apparaissant au compte administratif 2011 de la Commune,

Considérant le projet de budget supplémentaire 2012 s'établissant comme suit :

I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2012	BS 2012
Chapitre 013 – Atténuation de charges	38 600,00	-
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	636 868,00	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 952 859,00	37 697,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 085 695,00	33 999,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	176 300,00	-
Chapitre 76 – Produits financiers	5 000,00	-
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	800,00	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	489,00	2 200,00
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	-	3 548 245,02
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 896 611	3 622 141,02

II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2012	BS 2012
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 569 247,00	518 730,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 893 919,00	76 910,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	8 050,00	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	434 897,00	61 537,00
Chapitre 66 - Charges financières	20 000,00	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 150,00	-
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	4 608,00	22 544,02
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 500,00	-
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	659 240,00	2 942 420,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 896 611,00	3 622 141,02

III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2012	REPORTS (A)	CREDITS NOUVEAUX (B)	BS 2012
10 - Dotations, fonds divers et réserves <i>(dont excédent de fonctionnement capitalisé de 700 000 €)</i>	280 000,00	-	700 000,00	700 000,00
13 – Subventions d'investissement	237 495,00	70 024,25	436 418,00	506 442,25
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 530 000,00	-	-	-
024 – Produits des cessions	877 475,00	-	-	-
45 – Opération pour compte de tiers	-	-	-	-
021 – Virement de la section de fonctionnement	659 240,00		2 942 420,00	2 942 420,00
040 – Opération budgétaires de transfert entre les sections	302 500,00		1 965 464,00	1 965 464,00
041 – Opérations d'ordre budgétaires patrimoniales	67 138,00			
001 - Résultat reporté			1 279 991,06	1 279 991,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 953 848,00	70 024,25	7 324 293,06	7 394 317,31

IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2012	REPORTS (A)	CREDITS NOUVEAUX (B)	BS 2012
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 530 000,00		-	-
20- Immobilisations incorporelles	137 475,00	36 370,26	57 500,00	93 870,26
21 – Immobilisations corporelles	1 213 960,00	624 117,92	1 616 643,00	2 240 760,92
23 – Immobilisations en cours	1 000 000,00	23 708,23	3 010 880,00	3 034 588,23
020 – Dépenses imprévues	4 786,00		30 651,57	30 651,57
45 – Opérations pour comptes de tiers	-	26 782,33	-	26 782,33
040 – Opération budgétaires de transfert entre les sections	489,00		2 200,00	2 200,00
041 – Opérations d'ordre budgétaire patrimoniales	67 138,00		1 965 464,00	1 965 464,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 953 848,00	710 978,74	6 683 338,57	7 394 317,31

Sur proposition de la commission de finances,

Le conseil municipal,

DECIDE :

- **d'adopter** le budget supplémentaire 2012 de la commune, tel qu'il est présenté ci-dessus et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

Résultats du vote :
Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Suffrages exprimés : 29 (8 procurations)
POUR : 25
CONTRE : 4
ABSTENTIONS : 0

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU – ADOPTION

Madame GRIVOTET présente et commente le budget supplémentaire 2012 du service de l'Eau. Ce budget est équilibré à 500 536,27 € en dépenses et recettes d'exploitation et à 472 007,18 € en dépenses et recettes d'investissement.

Elle rappelle qu'un nouveau contrat avec la Ville d'Orléans a été mis en place et que pour l'instant le tarif d'achat d'eau à Orléans reste stables mais va augmenter par la suite.

La délibération sur le budget supplémentaire du service de l'eau est ensuite proposée et est adoptée comme il suit :

DÉLIBÉRATION N°2012-05-051

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 DU SERVICE DE L'EAU - ADOPTION

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 relative à la comptabilité des services d'eau et d'assainissement,

Vu les articles L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre relative à l'adoption du budget primitif 2012 du Service de l'Eau,

Vu la délibération du 27 mars 2012 portant adoption du compte administratif 2011 du Service de l'Eau,

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2011, le solde de la section d'investissement ne nécessitait pas l'affectation du résultat de la section d'exploitation excédentaire au compte administratif 2011,

Considérant le projet de budget supplémentaire 2012 du Service de l'Eau s'établissant comme suit :

I – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES	BP 2012	BS 2012
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	434 000,00	Moins 17 218,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	434,00	-
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté		517 754,27
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	434 434,00	500 536,27

II – SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES	BP 2012	BS 2012
Chapitre 011 - Charges à caractère général	342 700,00	300 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	500,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	3 650,00	20 036,27
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 900,00	-
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	48 184,00	179 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	434 434,00	500 536,27

III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2012	REPORTS (A)	CREDITS NOUVEAUX (B)	BS 2012
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 700,00	-	-	-
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 900,00	-	-	-
021 – Virement de la section de fonctionnement	48 184,00	-	179 000,00	179 000,00
041- Opérations patrimoniales	7 700,00	-	-	-
001 – Résultat d'investissement reporté			293 007,18	293 007,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	99 484,00	-	472 007,18	472 007,18

IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2012	REPORTS (A)	CREDITS NOUVEAUX (B)	BS 2012
21 – Immobilisations corporelles	89 900,00	-	-	-
23 – Immobilisations en cours	-	-	459 257,00	459 257,00
020 – Dépenses imprévues	1 450,00		12 750,18	12 750,18
040 – Opération budgétaires de transfert entre les sections	434,00		-	-
041- Opérations patrimoniales	7 700,00	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	99 484,00		472 007,18	472 007,18

Sur proposition de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **d'adopter le budget** supplémentaire 2012 du Service de l'Eau, tel qu'il est présenté ci-dessus et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

Résultats du vote : **Membres en exercice : 29**
 Membres présents : 21
 Suffrages exprimés : 29 (8 procurations)
POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DÉLIBÉRATION N°2012-05-052

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

ORGANISME	MONTANT
• Les Amis de Komtoega	1 200 €
• ASPTT Orléans Cyclisme	250 €
• Maison Familiale Rurale de l'Orléanais	60 €
• Centre de formation d'apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire	60 €
• Centre de formation du Bâtiment et des Travaux Publics de la Sarthe	60 €
• Institut Médico-éducatif « Le Clos St Martial »	60 €
• Association sportive du Collège Jacques Prévert	662 €
• Association familles rurales fédération du Loiret	300 €
TOTAL :	2 652 €

- **Les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal 2012 au compte 6574 –subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-053

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIF

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 ayant ouvert les autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'opération de construction d'un espace scénique ainsi que pour la création d'un dortoir à l'école Maurice Genevoix et de la réfection de la façade de l'école Charles Jeune dans le cadre du budget primitif 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 ayant modifié les autorisations de programme et crédits de paiement précités,

CONSIDERANT le besoin d'apporter de nouvelles modifications aux autorisations de programme et crédits de paiement en ce qui concerne les prévisions des autorisations de programme ainsi que l'échéancier et les montants des crédits de paiement,

Vu le projet suivant de modificatif des autorisations de programmes et crédits de paiement :

Montant des AP			Montant des CP			
AP 201001 Construction d'un espace scénique	Pour mémoire dernier montant de l'AP	AP révisée	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiements 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Montant Dépense	2 200 000,00 €	2 364 308,59 €	30 059,50 €	386 769,09 €	1 827 480,00 €	120 000,00 €
Financement Prévisionnel	Pour mémoire dernier plan de financement	Financement révisé	2010	2011	2012	2013
Emprunt		€				€
Subvention Région	415 000,00 €	408 400,00 €			408 400,00 €	
Subvention Ademe	66 300,00 €	66 300,00 €			66 300,00 €	
Réserve Parlementaire	50 000,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €	
Conseil Général	121 195,00 €	121 195,00 €			121 195,00 €	
Autofinancement	1 547 505,00 €	1 718 413,59 €	30 059,50 €	386 769,09 €	1 181 585,00 €	120 000,00 €
	2 200 000,00 €	2 364 308,59 €	30 059,50 €	386 769,09 €	1 827 480,00 €	120 000,00 €

Montant des AP			Montant CP		
AP 201002 Création d'un dortoir école Maurice Genevoix et Réfection de la façade de l'école Charles Jeune	Pour mémoire AP initiale y compris ajustements	AP révisée	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiements 2011	Crédits de paiements 2012
Montant Dépense	711 597,99 €	733 597,99 €	145 406,38 €	183 191,61 €	405 000,00 €
Financement Prévisionnel	Montant Initial	Financement révisé	2010	2011	2012
Emprunt	- €	- €	- €	- €	
Subvention	66 890,00 €	64 937,00 €	- €	20 067,00 €	44 870,00 €
DETR		5 063,00 €			5 063,00 €
Autofinancement	644 707,99 €	663 597,99 €	145 406,38 €	163 124,61 €	355 067,00 €
	711 597,99 €	733 597,99 €	145 406,38 €	183 191,61 €	405 000,00 €

DECIDE :

- **d'approuver** la modification des autorisations de programmes et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-054

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE PAR AFFERMAGE –
FIXATION DU TARIF DE LA PART REVENANT A LA COLLECTIVITE POUR LE
SECOND SEMESTRE 2012**

Le Conseil Municipal,

VU le contrat de délégation du Service Public de l'Eau Potable en date du 7 juin 2002,

VU sa délibération du 29 novembre 2011 ayant porté à 1,08 Euros H.T par m3 d'eau le tarif de la « Part Collectivité » à appliquer pour la période de consommation d'eau afférente au 1^{er} semestre 2012 du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer, en application de l'article 31 du contrat, le tarif de la « part collectivité » pour la période de consommation d'eau relative au 2^{ème} semestre 2012,

SUR PROPOSITION des membres de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **de ne pas augmenter et de maintenir** à 1,08 € H.T. par m3 d'eau le tarif de la « Part Collectivité » à appliquer pour la période de consommation d'eau afférente au 2^{ème} semestre 2012, du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-055

SALLE DES FETES DE MONTISSION – REMBOURSEMENT SUR LOCATION

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur Cihan RIFI pour le remboursement d'un acompte de 819 € réglé pour location de la Salle des Fêtes de Montission suite à annulation de mariage,

DECIDE :

- **de restituer** à Monsieur Cihan RIFI, domicilié 19 rue des Charretiers 45000 ORLEANS, l'acompte de 819 € versé pour la location de la Salle des Fêtes de Montission,
- **les crédits nécessaires** à la dépense figurent au budget communal 2012, à l'article 678.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-056

SALLE DES FETES DE MONTISSION – LOCATION – MODIFICATIF DES MODALITES DE REGLEMENT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'aménager les conditions de règlement des locations de la Salle des Fêtes de Montission auprès du régisseur de recettes, afin que la Commune puisse conserver une somme à titre de dédommagement en cas de renoncement aux locations,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'instaurer un versement d'arrhes à hauteur de 30 % du coût total de la location à la signature du contrat, puis de prévoir le règlement du solde ainsi que le dépôt du chèque de caution 15 jours avant la date de la manifestation,

CONSIDERANT toutefois, qu'il convient que le Conseil Municipal se réserve la possibilité d'accepter une restitution des arrhes encaissés, mais uniquement en cas de circonstances jugées exceptionnelles,

DECIDE :

- **d'appliquer** les modalités suivantes de règlement des locations de la Salle des Fêtes de Montission pour les contrats de location intervenant à partir de septembre 2012 :

- Versement d'un montant d'arrhes correspondant à 30 % du coût total de la location à la signature du contrat,
 - Versement du solde : 70 % du coût total de la location et dépôt du chèque de caution 15 jours avant la date de la manifestation.
- **de se réserver** la faculté d'accepter une restitution des arrhes versés en cas de circonstances reconnues exceptionnelles par sa seule appréciation.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-057

ESPACE SCENIQUE – TARIFS DE LOCATION

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la construction en cours d'un espace scénique attenant à la Salle des Fêtes de Montission, et la mise en service de ce nouvel équipement durant le dernier trimestre de l'année 2012,

CONSIDERANT qu'il convient d'ores et déjà de définir le tarif de location de l'espace scénique à appliquer pour les utilisations à compter du 1^{er} décembre 2012, ainsi que les modalités de règlement des locations,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **le tarif de location** de l'espace scénique, à appliquer pour les utilisations à intervenir à partir du 1^{er} décembre 2012, est fixé comme il suit :

CATEGORIES DE LOCATAIRES	DUREE D'UTILISATION	
	UNE PERIODE DE 4 H MAXIMUM : Matin ou après-midi ou soirée	DEUX PERIODES DE 4 HEURES MAXIMUM OU UNE PERIODE DE 8 HEURES MAXIMUM DANS LA JOURNEE
<ul style="list-style-type: none">• TROUPES CULTURELLES (COMMUNE ET HORS COMMUNE)• HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	300 €	500 €
<ul style="list-style-type: none">• ENTREPRISES DE LA COMMUNE	400 €	700 €
<ul style="list-style-type: none">• HABITANTS, ASSOCIATIONS et ENTREPRISES HORS COMMUNE	500 €	900 €

- **UNE CAUTION DE 600 € EST EXIGEE POUR TOUTES LOCATIONS**
- **LE MONTANT DE LOCATION SERA VERSE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES SELON LES MODALITES SUIVANTES :**
 - versement d'un montant d'arrhes de 30 % du coût de la location à la signature du contrat
 - versement du solde : 70 % et dépôt du chèque de caution : 15 jours avant la date de la manifestation

Approuvé à l'unanimité

COMMISSION JEUNESSE, CMJ, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS DU 22 MAI 2012

1- PLATEAU MULTI SPORTS :

Mme CHEVRIER demande à la commission d'aborder en premier lieu la problématique du terrain multisports rue Creuse. Effectivement des décisions doivent être prises au plus vite, suite à de nombreuses plaintes des riverains proches du terrain multisports (projet du précédent CMJ), plaintes qui concernent les nuisances sonores et le non respect par les jeunes utilisateurs des horaires d'ouverture du terrain (le terrain continue d'être utilisé après 19h, horaire de fin décidé par la commission.)

Le plus souvent, le gardien fait respecter la sortie à 19h et les jeunes reviennent 5 mn plus tard ... dès qu'il a tourné le dos ...

De plus, le gardien n'est pas toujours présent, notamment les weekends ...

Il faut tout de même constater que ce terrain est une réussite pour les jeunes puisqu'il est très utilisé ... mais trop pour 5 riverains qui se plaignent !

M. le Maire retrace l'historique du terrain multi sport à la commission.

Le terrain est un projet du CMJ validé par la Commission sports et par le Conseil Municipal. Le terrain précédent étant déjà un terrain de jeux (terrain de basket en l'occurrence), il n'y a donc pas eu de changement d'affectation, sauf un changement dans le sport pratiqué puisque, même si le terrain est susceptible de permettre plusieurs sports, basket, foot, tennis, badminton ...il s'avère que les adeptes du foot sont les plus nombreux et les plus heureux utilisateurs de ce terrain. Ce projet est piloté par Monsieur BARBE.

En effet, chaque but provoque des cris de joie des utilisateurs, le bonheur des uns provoquant la colère des riverains ...

M. le Maire nous rappelle que 5 riverains se plaignent des bruits engendrés par les cris des jeunes !

Mr GIRAUDET nous propose 6 solutions :

- 1- Démontage en régie et non remontage
- 2- Démontage et remontage
- 3- Suppression des buts de foot
- 4- Modification de la structure (rehaussement des mains courantes)
- 5- Mise en place d'une clôture type treillis soudés avec portillon
- 6- Mise en place d'une clôture type pare ballon, hauteur 3m avec portillon

Suite à un tour de table, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité d'un mélange des solutions 5 et 6 : Mise en place d'une clôture avec portillon et serrure.

Pourtant, cette solution n'est pas idéale puisque le terrain devait être un lieu ouvert à tous, sous respect des horaires d'ouverture du complexe rue creuse (7h30/ 22h30) et sous contrôle du gardien du site.

Mais suite à ces plaintes répétées, la municipalité se doit de réagir afin de limiter les nuisances au voisinage.

La fermeture du terrain avec un contrôle plus strict par le gardien permettra le respect des horaires.

Madame CHEVRIER propose que ce site soit sous surveillance.

Les horaires seront votés et entérinés lors d'une prochaine commission.

Il a été proposé des heures de début et fin de 10h00 à 19h00 du lundi au samedi avec une fermeture le dimanche et les jours fériés. M. TRINDADE, avec l'aide de M. BARBE, sera en charge d'ouvrir et de fermer le terrain.

Problématique du samedi : qui ouvre et ferme lorsque le gardien est en weekend ?

Autre point en suspens : doit-on imposer l'utilisation du ballon de foot en mousse dans le terrain pour réduire les bruits ?

M. COLAS demande de mesurer le degré des nuisances sonores dans les jardins proches du terrain et d'étudier l'évolution des nuisances sonores si le terrain était repoussé de quelques mètres ou dizaines de mètres.

M. MILOR demande également une étude sur un mur anti bruit.

Il a été demandé à M. GIRAUDET de prendre toutes les mesures pour accélérer les travaux de clôture du terrain afin de permettre la réouverture du site pour l'été (vacances scolaires).

Les membres de la commission espèrent que ces travaux seront pris en charge en régie par nos propres services afin de limiter les coûts et activer la date des travaux.

2- TARIFICATIONS DU CLUB MUNICIPAL DE SPORTS :

Il a fallu revaloriser les tarifs du club municipal de sports pour la prochaine saison 2012/2013.

Mme CHEVRIER propose une augmentation de 2% sur l'année sportive 2012/2013 et pour toutes les sections du club. La commission a accepté à l'unanimité.

2 cours ont nécessité des aménagements :

Le cours de karaté séniors (1 seule heure de karaté, c'est plus du maintien en forme et en souplesse pour nos jeunes seniors de la commune qui viennent 1 heure le mercredi matin : le prix des hors commune a été légèrement augmenté.)

Pour le karaté et/ou jitsu des personnes licenciées dans un autre club de Saint Jean mais qui viennent faire un cours ou 2 chez nous pour le jitsu ou pour se préparer à un passage de grade (de ceinture), on a augmenté le tarif proposé pour ces personnes hors communes et hors club.

1 cours (1h30) 27.54 (27 + 2%)

2 cours (3h00) 40.8 (40 + 2%) :

3- RECOMPENSES AUX SPORTIFS :

Les membres de la commission valident le choix des trophées qui seront remis aux intéressés le mercredi 27 juin prochain à 19h sous le kiosque du château.

4- POINT SUR DYNAMIK'ADOS :

Les inscriptions aux semaines Dynamik'ados de l'été ont eu lieu le samedi 12 mai.
A l'issue de ces inscriptions, on peut comptabiliser :

40 jeunes inscrits la première semaine de juillet.

25 jeunes inscrits la seconde semaine de juillet.

9 jeunes inscrits la troisième semaine de juillet (théoriquement, la semaine est maintenue à 10 inscrits ...)

21 jeunes inscrits la première semaine d'août proposée

25 jeunes inscrits la seconde semaine d'août.

Un premier bilan : autant de familles que l'an passé (120 familles à ce jour vont profiter des activités de dynamik'ados cet été) mais plus de familles ont inscrit leur ados à une seule semaine d'activités.

Les autres années, on avait plus d'inscriptions multiples, qui nous avaient d'ailleurs obligé à limiter le nombre de semaine par famille pour que chacun puisse profiter de ce service municipal.

Sans doute les effets de la crise ...

La semaine comportant 9 participants est une semaine avec un camp de 3 jours, le camping ne marche jamais très fort à Saint Jean le Blanc ...

Monsieur COUTANT demande s'il est possible d'ouvrir les inscriptions aux élèves du Collège Jacques Prévert habitant Saint Denis en Val.

Monsieur SERRE souligne que cette commune a déjà sa propre structure.

Monsieur ZINSIUS insiste sur le fait qu'il faut déjà attendre la fin des inscriptions avant de prendre une décision. Il est vrai que la question ne s'était jamais posée car auparavant il s'agissait plutôt de l'inverse : il fallait pallier le trop plein d'inscriptions !

DÉLIBÉRATION N°2012-05-058

CLUB MUNICIPAL DES SPORTS – REVALORISATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 3 mai 2011 ayant décidé les tarifs applicables aux usagers du club municipal des sports à compter de la rentrée de septembre 2011 comme suit :

INSCRIPTION ANNUELLE		8,32 euros		
COURS DE DANSE ET GYMNASTIQUE (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans
Plein tarif	32,47 euros	41,78 euros	41,78 euros	52,18 euros
Demi tarif	16,23 euros	--	--	--
Quart de tarif	8,12 euros	--	--	--
COURS DE KARATE (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans
Plein tarif	32,47 euros	41,78 euros	41,78 euros	52,18 euros
Demi tarif	16,23 euros	--	--	--
Quart de tarif	8,12 euros	--	--	--
COURS DE KARATE JUTSU (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
Personnes licenciées dans des clubs extérieurs	21,85 euros		23,93 euros	
COURS DE BODY KARATE (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de plus de 14 ans		Usagers âgés de plus de 14 ans	
TARIFS	34.33 euros		43,70 euros	

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire de réaménager, à compter de la rentrée 2012, la tarification des cours de karaté et de créer un nouveau cours de karaté pour les séniors (50/70 ans),

CONSIDERANT qu'il convient de définir les tarifs des cours proposés par le club municipal de sports à compter de la rentrée 2012,

SUR PROPOSITION de la Commission des Sports,

DÉCIDE :

- **de fixer** de la manière suivante les tarifs applicables aux usagers du club municipal des sports à compter de septembre 2012 :

INSCRIPTION ANNUELLE		8,49 euros		
COURS DE DANSE ET GYMNASTIQUE (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans
Plein tarif	33,12 euros	42,62 euros	42,62 euros	53,22 euros
Demi tarif	16,56 euros	--	--	--
Quart de tarif	8,28 euros	--	--	--
COURS DE KARATE y compris JUTSU (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans	Usagers âgés de moins de 18 ans	Usagers âgés de plus de 18 ans
Plein tarif	33,12 euros	42,62 euros	42,62 euros	53,22 euros
Demi tarif	16,56 euros	--	--	--
Quart de tarif	8,28 euros	--	--	--
COURS DE KARATE SENIORS 50 ANS/ 70 ANS (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	22,29 euros		25,50 euros	
COURS DE KARATE ET/OU JUTSU POUR LES PERSONNES DEJA LICENCIÉES DANS UN CLUB D'ARTS MARTIAUX EXTERIEUR (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES				
1 COURS (1h30)	27,54 euros			
2 COURS (3h00)	40,80 euros			
COURS DE BODY KARATE (cotisation trimestrielle)				
CATEGORIES	Habitants de St Jean		Hors Commune	
	Usagers âgés de plus de 14 ans		Usagers âgés de plus de 14 ans	
TARIFS	35,02 euros		44,57 euros	

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-059

CONSTRUCTION D'UN ESPACE SCENIQUE – SALLE DE MONTISSION – AVENANTS N°S 1 AUX MARCHES POUR CERTAINS LOTS

Le Conseil Municipal,

VU l'article 28 du Code des marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2009 ayant chargé Mr Jackie ZINSIUS, maire, pour la durée de son mandat de prendre notamment toute décision concernant la passation des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 500 000,00€ HT

VU les délibérations en date des 1^{er} et 29 juillet 2011 autorisant Monsieur le Maire à conclure les marchés de travaux des 12 lots concernant l'opération comprenant de construction d'un espace scénique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de passer des avenants n° 1 avec les entreprises titulaires des marchés des lots suivants comme il suit :

Lot	Désignation	Entreprise titulaire	Montant du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	%
1	Démolition/ Terrassement/ gros œuvre / ravalement	TP BAT	352 746,20€	4005,00€	356 751,20€	+1,13
2	Charpente bois / bardage	Pajon	141 500,00€	1 401,44€	142 901,44€	+0,99
6	Menuiseries intérieures	Croix Marie	102 500,00€	5 580,48€	108 080,48€	+5,44
9	Voirie et réseaux divers	TPVL	69 000,00€	-3 850,00€	65 150,00€	-5,7
10	Plomberie / Chauffage	ERCC	241 028,40€	945,84€	241 974,24€	+ 0,46
11	Electricité courants forts faibles	Isi Elec	76 149,71€	3 556,82€	79 706,45€	+ 4,67
TOTAL AVENANTS N° 1 :				11 639,58 €		

CONSIDERANT que le coût total de l'opération pour les marchés des 12 lots est ainsi porté d' 1 433 296,99 € HT à 1 444 936,57 € HT et 1 728 144,14 € TTC,

DECIDE :

- **de passer** les avenants n° 1 aux marchés des lots concernés dans les conditions indiquées ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les différents avenants concernés,
- **les crédits nécessaires** figurent au budget communal à l'article 2313 conformément à l'autorisation de programme crédits de paiement n°AP 201001

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-060

TERRAINS COMMUNAUX LEVEE DE LA CHEVAUCHEE – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR CLOTURE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de déclaration préalable nécessaire pour l'installation d'une clôture de protection autour des terrains communaux situés Levée de la Chevauchée, cadastrés section AH n° 154 et AI n° 173,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, le dossier de déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux sus-indiqués.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-061

COMPLEXE SPORTIF RUE CREUSE – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR CLOTURE CONCERNANT LE PATEAU MULTISPORTS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de déclaration préalable nécessaire pour l'installation d'une clôture de protection avec portillon autour du plateau multisports dans le complexe sportif rue Creuse,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, le dossier de déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux sus-indiqués.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-062

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR EDIFICATION D'UN PREAU

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire nécessaire pour l'édification d'un préau d'environ 100 à 120 m² indispensable au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement dans le parc du château rue du Moulin,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, le dossier de permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux sus-indiqués.

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2012-05-063

URBANISME – MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE – CONSULTATION DU PUBLIC

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 permet de majorer de 30 % des droits à construire existants pour l'habitation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en ce qui concerne les règles de gabarit, hauteur, emprise au sol et C.O.S, et cela pendant 3 ans, jusqu'à fin 2015.

L'objectif recherché est de relancer l'offre de logements et de favoriser la densification des constructions.

La majoration ne dispense pas de respecter les autres dispositions du règlement de PLU (voirie, réseaux, implantation, aspect extérieur et plantations). Elle ne peut pas déroger aux servitudes d'Utilité Publique, et notamment à celle du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).

La loi stipule que les Communes doivent mettre en œuvre un dispositif de consultation du public sur les conséquences de l'application de la majoration. Une note d'information doit ainsi être mise à disposition au plus tard le 20 septembre 2012. Le public disposera du délai d'un mois pour formuler ses observations.

Le Conseil Municipal doit adopter une délibération pour définir les modalités de la mise à disposition du public de la note d'information ainsi que celles du recueil et de la conservation des observations du public. Cette délibération doit être portée à la connaissance du public 8 jours au moins avant la mise à disposition.

Après la phase de mise à disposition, une synthèse des observations du public est ensuite présentée au Conseil Municipal et tenue à disposition de la population. Le Conseil Municipal doit alors se prononcer : appliquer la majoration sur tout ou partie de son territoire,

ne pas l'appliquer sur tout ou partie ou ne prendre aucune décision expresse. La majoration est applicable 8 jours après la séance du Conseil, sauf si le Conseil s'y est opposé, et au plus tard le 20 décembre 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modalités suivantes de consultation du public :

- Les dates et les modalités de la consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage sur les panneaux administratifs et publication dans un journal diffusé dans le département ;
- La note d'information sera consultable à l'Hôtel de Ville aux jours et heures d'ouverture au public, ou sur le site internet de la Ville pendant la durée de la consultation ;
- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible à l'Hôtel de Ville aux jours et heures d'ouverture du public, par courrier ou par message électronique à l'adresse suivante : « urbanisme@saintjeanleblanc.com » pendant la durée de la consultation ;
- A la fin de la consultation et après que le Conseil Municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du Conseil municipal seront consultables à l'Hôtel de Ville pendant une durée d'un an.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L123-1-11-1,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- **de retenir** les modalités de consultation du public proposées ci-dessus pour la mesure de majoration des droits à construire.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur la Maire observe que cette majoration risque de ne pas s'appliquer en zone inondable. La DDT soit répondre très prochainement sur le sujet. Si la majoration ne s'appliquait pas, la délibération serait caduque.

DÉLIBÉRATION N°2012-05-064

CRECHE FAMILIALE ET HALTE-GARDERIE – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE CONCLUES AVEC LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Commission d'Action Sociale et le Conseil d'Administration de la Mutualité Agricole Beauce Cœur de Loire ont décidé d'intégrer à la prestation de service

unique avec effet du 1^{er} janvier 2012 les derniers aménagements apportés par la CNAF, à savoir la prestation de service pour les enfants de 4 à 6 ans accueillis dans une structure Accueil du Jeune Enfant, à condition que le nombre d'heures facturées pour ceux-ci représente au plus 33 % du nombre total d'heures d'accueil de la structure,

CONSIDERANT que la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire propose en conséquence de conclure un avenant à la convention de prestation de service unique passée avec la Commune pour la Crèche familiale et la halte-garderie,

VU les projets d'avenants,

DECIDE :

- **de conclure** l'avenant proposé à la convention « prestation de service unique-accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans » passée entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire et la Commune, pour la Crèche Familiale et pour la Halte-Garderie.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les différents exemplaires d'avenant.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur ZINSIUS fait part de divers remerciements reçus :
 - de la Famille ESTANO pour l'aide apportée pour l'achat de leur logement 9 allée des Peupliers,
 - de l'Association Familiale de Saint Jean le Blanc pour l'aménagement de la Salle St Joseph,
 - des élèves de la classe de Madame DELEFORTERIE partis en classe de mer à Plouharnel (QUIBERON) au mois d'avril,
 - Monsieur ZINSIUS propose d'effectuer un sondage pour choisir la date du Conseil Municipal du mois de juillet. Celui-ci aura lieu soit le 24 juillet ou le 31 juillet en fonction du nombre de présents. La date restera à définir en demandant la préférence par mail, notamment aux conseillers qui étaient absent au présent conseil.
 - Monsieur ZINSIUS informe l'Assemblée que les gagnants du voyage du repas des anciens sont bien arrivés en Bretagne. Mademoiselle PEYROUX précise qu'ils sont à Morlaix.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur RAOULT demande des nouvelles du CMJ. Madame CHEVRIER souligne que les enfants ont fini leur prestation (plateau multi-sports). Le projet en cours devait être totalement terminé avant de faire de nouvelles élections.
Monsieur COUTANT demande s'il y aura de nouvelles élections au mois de septembre. Monsieur ZINSIUS pense que si les élections municipales ont lieu en 2014, les enfants élus n'auront pas le temps de mener à terme leurs projets en 1 an avant cette date. Il faut donc attendre afin de savoir si les élections municipales sont repoussées en 2015 ou pas.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Monsieur Jackie ZINSIUS,
Maire